

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du lundi 19 mai 2025

Délibération CA n° 202505-05

DÉLIBÉRATION

APPROBATION DE LA DÉLÉGATION DE SIGNATURE DU PRÉSIDENT – CAROLE CHRISTEN

*Vu le Code de l'Éducation, notamment les articles L.715-1 et L.715-2 ;
Vu le décret n°2010-1035 du 1^{er} septembre 2010 relatif à la durée des mandats des dirigeants et au fonctionnement des organes de directions de certains publics de l'État ;
Vu le décret n°2014-1673 du 29 décembre 2014 modifié relatif à la Communauté d'Universités et d'Établissements Normandie Université ;
Vu la délibération CA N° 201407-02 du 2 juillet 2014, portant approbation des statuts de Normandie Université ;
Vu la délibération CA N° 201812-07 du 17 décembre 2018 portant approbation du Règlement Intérieur de Normandie Université et notamment son article 1.1 ;
Vu la délibération CA N° 202209-02 du 26 septembre 2022 portant approbation des statuts modifiés de Normandie Université ;
Vu la délibération CA N°202307-02 du 3 juillet 2023 portant élection de Ronan CONGAR en qualité de Président de Normandie Université ;
Considérant la présentation de la délégation de signature du Président – Carole CHRISTEN.*

Article 1 :

Suite à la nomination de Madame Carole CHRISTEN, en tant que Directrice-Adjointe de l'École Doctorale Normandie Humanités, le 31 mars 2025 lors du Conseil de l'ED, nous soumettons à l'avis de Conseil d'Administration la délégation de signature correspondant. Le procès-verbal de sa nomination est annexé à la présente délibération.

Article 2 :

Le périmètre de la délégation est le suivant :

Madame Carole CHRISTEN à l'autorisation de signer tout acte relatif au périmètre de sa responsabilité, dans les limites des activités de l'École Doctorale.

Sont exclus de la délégation les documents suivants : le diplôme de doctorat, les dépenses et recettes, les contrats de travail, les marchés publics et les conventions.

Article 3 :

L'arrêté de délégation de signature sera disponible à la consultation à la Présidence de l'Établissement, ainsi que sur son site internet. L'arrêté entrera en vigueur à compter de sa publication.

Article 4 :

La présente délibération sera transmise à la rectrice de l'académie de Normandie. Elle sera publiée, conformément aux dispositions relatives à la publication des actes à caractère réglementaire, sur le site internet de Normandie Université.

Le Conseil d'Administration approuve la délégation de signature du Président à Madame Carole CHRISTEN, Directrice-Adjointe de l'École Doctorale Normandie Humanités (NH), telle qu'annexée à la présente délibération



Résultats des votes – Nombre de votants : 36
Pour : 34
Abstention : 0
Contre : 0
Ne prend pas part au vote : 2

Adoptée en Conseil d'Administration le 19 mai 2025,

Le Président de Normandie Université,
Ronan CONGAR



Votes via l'outil Balotilo.